

**La Commune de Chateauneuf
d'Oze vous informe.**

MESURES DE PREVENTION ET DE SECOURS



VEYNES (Hautes-Alpes) - Distillation de la lavande à Châteauneuf-d'Oze, près Veynes
Edit. Verger - Cliché Jh Perrin

- **CRUE DE TORRENTS.**
- **MOUVEMENT DE TERRAIN.**
- **FEU DE FORET.**

D.I.C.R.I.M

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

CRUE DE TORRENT

Les Risques dans la commune

Le risque de crue de torrent correspond aux crues du Drouzet , qui ont endommagés deux bâtiments au niveau de l'intersection de la RD 20 et de la RD 20A et en 1951 le RD 20 fût coupé en deux endroits ,et concerne principalement la voirie desservant la commune, à savoir les RD 20 et 149.

Qu'est ce qu'une crue de torrent ?

Cela désigne les 4 phénomènes suivants :

1. *Divagation des cours d'eau avec des transports solides et des dépôts de matériaux.*
2. *Erosion des berges et affouillement des ouvrages de protection.*
3. *Engravement du lit.*
4. *Laves torrentielles.*

Les mesures prises dans la Commune.

Prévention et Protection.

Un Atlas départemental recense les risques sur le département.

Prévisions et alarme.

Des cartes de vigilance météorologique sont diffusées par les services de la météorologie Nationale.

Signal National d'Alerte.

QUE DEVONS NOUS FAIRE ?

A
V
A
N
T

En temps normal.

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde (refuge en hauteur)

Disposer d'un poste de radio à piles.

Prévoir les gestes essentiels :

- Amarrer les cuves.
- Faire une réserve d'eau potable.
- Rassembler papiers, argent, médicaments...



Fuyez immédiatement

P
E
N
D
A
N
T

Si possible fermer les portes, les fenêtres, aérations...

Couper les alimentations en gaz et en électricité.

Se réfugier hors de la zone menacée.

A l'arrivée des eaux, vous devez :

- Gagner au plus vite les hauteurs.
- Ne pas revenir sur vos pas.
- Signaler votre présence si vous êtes isolé.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école.



Gagnez un point en hauteur

A
P
R
E
S

Evacuer les dépôts de matériaux avant durcissement.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
L'école s'occupe d'eux



Ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle des circuits électriques.

Chauder dès que possible.

MOUVEMENT DE TERRAIN

Les risques dans la commune

La commune de Chateauneuf d'Oze est concernée par les risques suivants :

- Coulées de boue et ravinement.**

Ces zones correspondent aux versants situés au nord du lieu-dit « La Gorse » et aux versants nord, sud et est qui encadrent le village. Le versant sud se prolonge à l'est jusqu'au Chazal qui se trouve concerné par le ravinement. La RD 149 l'est aussi, surtout au niveau du Col des Vernies.

La RD 20, le 07 01 94 fût coupé par une coulée, au lieu-dit « Brussette, à cette date d'autres coulées se sont produites dans des secteurs non urbanisés aux lieux-dits : « Les pins », de « Serre Lafond » et de « Fond froide ».

- Chutes de pierres ou de blocs.**

Au Nord-Est du hameau du « Chazal », en bordure du RD 20, où se trouvent les falaises.

Qu'est ce qu'un mouvement de terrain ?

C'est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est principalement dû à des processus lents d'érosion favorisées par l'alternance gel/dégel , l'action de l'eau, du vent et de l'homme. Les mouvements de terrain peuvent être lents et continus ou rapides et discontinus.

Les mesures prises dans la commune.

Il est très difficile pour des raisons autant techniques que financières de suivre en permanence l'évolution des mouvements de terrain.

Sur le domaine privé, le coût des travaux que le Maire peut imposer en vertu des pouvoirs de police , incombe au propriétaire.

QUE DEVONS NOUS FAIRE ?

**A
V
A
N
T

P
E
N
D
A
N
T

A
P
R
E
S**

S'informer des risques encourus et des consignes de sécurité.

Ne pas stationner dans les zones dangereuses.



Fuyez latéralement

Fuir latéralement.

Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches.

Ne pas revenir sur ses pas.

Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé .



Gagnez un point en hauteur

Evaluer les dommages et l'évolution des dangers.

Informer les autorités.

Se mettre à la disposition des secours.

Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

FEU DE FORET

Les risques dans la commune.

Près de la moitié de la surface communale (2500 HA) est recouverte par des forêts de feuillus (en majeure partie). Les forêts de résineux , souvent en exposition Sud, sont les plus vulnérables.

La commune de Chateauneuf d'Oze a subi un incendie de forêt le 28 Mars 1990 sur un hectare.

Qu'est ce qu'un feu de forêt ?

Est considéré comme un feu de forêt tout incendie qui menace plus d'un hectare de bois, de maquis ou de garrigues.

Le feu pour se déclencher a besoin des trois conditions suivantes :

1. *Une source de chaleur (flamme, étincelle).*
2. *Un Comburant , l'oxygène de l'air.*
3. *Un combustible : la végétation.*

Mesures départementales applicables dans la commune.

L'arrêté Préfectoral 544 du 05/04/96 réglemente l'emploi du feu en zones boisées et dans une limite de 200 mètres.

Pour les particuliers, sont autorisés les feux de déchets végétaux, avec une vitesse de vent inférieure à 40 km/h du 1^{er} Octobre à fin Février. Pour les autres périodes un complément d'informations est en Mairie.

Le code Forestier oblige le débroussaillement jusqu'à 50 mètres de toutes construction.

QUE DEVONS NOUS FAIRE ?

A
V
A
N
T

Respecter la signalisation et les équipements mis en place pour la protection.

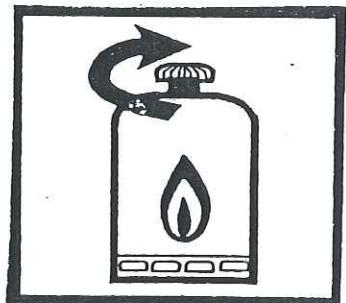
Ne jamais allumer de feu en forêt et dans les espaces sensibles.

Repérer les chemins d'évacuation et les abris possibles.

Prévoir des moyens de lutte (points d'eau, matériel ...)

Débroussailler autour de sa maison (50 à 100 mètres)

Tenir propres les bois et les chemins.



Fermez les bouteilles de gaz à l'extérieur

P
E
N
D
A
N
T

Si l'on est témoin d'un départ de feu.

Informier les sapeurs pompiers Tél. 18

Si possible attaquer les flammes à leur base.

Utiliser de l'eau ou à défaut piétiner le feu, l'étouffer.

Respirer à travers un linge humide.

Ne jamais approcher d'une zone d'incendie.

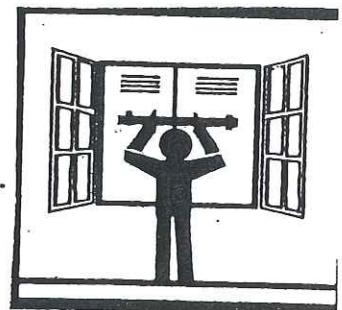
Si le feu menace votre maison.

Ouvrir le portail de votre maison

Fermer les bouteilles gaz situées à l'extérieur et si possible les éloigner des bâtiments.

Se confiner, fermer volets et fenêtres, boucher les fentes au fenêtres et bouches d'aération.

Eviter de provoquer des courants d'air.



Fermez les volets

A
P
R
E
S

Eteindre les foyers résiduels.



Ne jamais vous approcher à pied ou en voiture d'un feu de forêt

NUMEROS UTILES

Crues de torrent :

*La Mairie : 04 92 57 11 89
Préfecture : 04 92 40 48 00
Météo France : 04 92 20 60 00
SDIS : 04 92 40 18 00
DDE : 04 92 40 35 00*

Mouvements de terrain :

*La Mairie : 04 92 57 11 89
Préfecture : 04 92 40 48 00
RTM : 04 92 53 61 12
DDE : 04 92 40 35 00
SDIS : 04 92 40 18 00*

Feu de forêt :

*La Mairie : 04 92 57 11 89
Préfecture : 04 92 40 48 00
DDAF : 04 92 51 88 88
ONF : 04 92 53 87 17
SDIS : 04 92 40 18 00*

Si vous êtes témoin d'une situation à risques.

***ALERTEZ LES SAPEURS POMPIERS
TEL : 18***

Un dossier détaillé d'information sur les risques (Dossier Communal Synthétique) est consultable en Mairie.

Conception et réalisation : Mairie de Chateauneuf d'Oze